



**CLUB
NAUTIQUE DE
CLAOUEY**



Club Nautique de Claouey

Place Éric Tabarly 33950 LEGE-CAP FERRET
Grade 5C

AVIS DE COURSE

RÉGATE du CANON

Pinasses à voile et

Bacs à voiles/Canots mixtes

17 AOÛT 2024

PREAMBULE

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents et aux accompagnateurs de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

1 REGLES

L'épreuve est régie par :

1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile : RCD 2021-2024* 1.3 les chapitres 6 et 7 des RCV ne s'appliquent pas.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

2.1 Les IC seront disponibles à partir du 14 août 2024.

2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale

3 COMMUNICATION

[DP] A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux de la classe pinasse à voile.

4.2 Documents exigibles à l'inscription :

a) Pour chaque concurrent en possession d'une Licence Club FFVoile :

- la licence Club FFVoile mention « compétition » valide

ou

- la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée : • pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

• pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

b) une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.

4.3 Pour faciliter leur accueil et l'organisation, il est demandé aux concurrents de se pré inscrire via ce lien : Un lien vers axyomes sera communiqué par le CVA

Les inscriptions en ligne seront closes le 16 août 2024 à 18h00. Il n'y aura pas d'inscription sur place.

4.4 Les inscriptions tardives seront acceptées à la discrétion du club, sous réserve que le dossier soit complet. Contact :contact@cnclaouey.com Tel : 05.56.60.73.15

6 PUBLICITE

6.1 [DP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Voir le Code de Publicité World Sailing et le Règlement de Publicité de la FFVoile. Inclure d'autres informations applicables liées à la publicité.

6.2 [DP] L'autorité organisatrice peut fournir des dossards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing. Voir le Code de Publicité de World Sailing et le Règlement de Publicité de la FFVoile.

7 PROGRAMME

Confirmation d'inscription au CANON

Date	De	À
Samedi 17 août 2024	12h00	14h00

7.1 Jours de course :

Date	Classes
Samedi 17 août 2024	Pinasse
Samedi 17 août 2024	Bacs à voiles/Canots mixtes

7.2 Nombre de courses :

Classe	Nombre	Maximum par jour
Pinasse	1	1
Bacs à voiles/Canots mixtes	1	1

7.3 L'heure du signal d'avertissement de la première course prévue : 15h30

8 LIEU

L'Annexe à l'AC indique l'emplacement des zones de course.

9 LES PARCOURS

Les parcours seront de type construits.

10 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

11 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

11.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

11.2 Pour effectuer une pénalité d'un tour, une pinasse doit affaler sa voile sur la toste, effectuer un tour complet (360°) à l'aviron, et repartir à la voile sur la même amure.

12 PROTECTION DES DONNÉES

12.1 Droit à l'image et à l'apparence : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

12.2 Utilisation des données personnelles des participants : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

13 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

14 PRIX

La proclamation des résultats et la remise des prix auront lieu le jour même le 17 août 24 à partir

de 17h30

15 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter le CNC

Téléphone : : 05.56.60.73.15

Site Internet : <https://www.cnclaouey.com/>

Mail : contact@cnclaouey.com

ANNEXE PARCOURS ET ZONE DE COURSE

Le Canon, Chenal de Piquey, Chenal d'Arès, Chenal de L'île, Chenal du Courbey

